



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ULTIMEG 2000 T4 THINNERS
Numéro du produit	UT4
UFI	UFI: A250-R0CX-M004-EFY2
Numéro CAS	1330-20-7
Numéro index UE	601-022-00-9
Numéro CE	215-535-7

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	DILUANT
--------------------------	---------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	AEV LTD, AEV LIMITED MARION STREET BIRKENHEAD MERSEYSIDE CH41 6LT Tel. +44(0)151 647 3322 Fax. +44(0)151 647 3377
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	ECOSTAR Environmental 0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00) 0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	215-535-7
-----------	-----------

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

XYLENES

### Mentions de mise en garde supplémentaires

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.  
 P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.

### 2.3. Autres dangers

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>XYLENES</b>		<b>60-100%</b>
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.
---------------------------------------	--

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 221 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

#### **XYLENES**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

### XYLENES (CAS: 1330-20-7)

**Commentaires sur les composants**

WEL = Workplace Exposure Limit.

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

### PNEC

eau douce; 0.327 mg/l  
 eau de mer; 0.327 mg/l  
 rejet intermittent; 0.327 mg/l  
 Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l  
 Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg  
 Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg  
 Sol; 2.31 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs.

### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Manufactured/Tested in accordance with EN 166.

### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Caoutchouc nitrile. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à gaz, type A2.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

Odeur	Solvants organiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138 - - 142°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	27C°C Coupelle fermée.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6.6
Pression de vapeur	0.93 @ °C
Densité de vapeur	3.7
Densité relative	0.87 @ 23°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	490°C
Viscosité	50 mPa s @ 25°C

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

##### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

##### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

##### 10.5. Matières incompatibles

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Inhalation	Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.
Contact cutané	Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Inhalatoire Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Voie d'exposition** Inhalatoire Absorption cutanée

### Informations toxicologiques sur les composants

#### XYLENES

##### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

##### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Contact cutané** Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

**Contact oculaire** Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### Informations écologiques sur les composants

##### XYLENES

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

##### XYLENES

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 2-11 mg/l, Poissons  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: 13.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: 21 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: 2.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
NOEC, 56 jours: >1.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1-5 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 24 heures: 1 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 3-5 mg/l, Algues  
ErC50, 72 heures: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 3 heures: >157 mg/l,

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Informations écologiques sur les composants

##### XYLENES

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Biodégradation** - 87.8%: 28 jours

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Informations écologiques sur les composants

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

### XYLENES

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4-25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 2.77-3.2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Informations écologiques sur les composants

### XYLENES

<b>Mobilité</b>	Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.
-----------------	--

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Informations écologiques sur les composants

### XYLENES

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

#### 12.6. Autres effets néfastes

##### Informations écologiques sur les composants

### XYLENES

<b>Autres effets néfastes</b>	Indéterminé.
-------------------------------	--------------

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263
N° ONU (ADN)	1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	PAINT RELATED MATERIAL (XYLENE)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	PAINT RELATED MATERIAL (XYLENE)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	PAINT RELATED MATERIAL (XYLENE)

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

Nom d'expédition (ADN) PAINT RELATED MATERIAL (XYLENE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations nationales** Petroleum (Consolidation) Act, as amended 1984 SI 1244.  
Highly Flammable Liquid Regulations 1972.  
Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961.  
Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended).  
The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).  
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

## ULTIMEG 2000 T4 THINNERS

<b>Législation UE</b>	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
<b>Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)</b>	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
<b>Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)</b>	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Date de révision</b>	09/11/2021
<b>Révision</b>	10
<b>Remplace la date</b>	21/12/2020
<b>Numéro de FDS</b>	20403
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.